

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Luce—Luceville

A une session ordinaire du conseil municipal de Sainte-Luce—Luceville tenue le 4 février 2002 à 20h, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec

A laquelle sont présents :

Gaston Gaudreault, maire
Guy Caron, conseiller
Paul-Eugène Gagnon, conseiller
Roger Litalien, conseiller
Gaston Beauchesne, conseiller
Martine Plante, conseillère
France St-Laurent, conseillère

formant quorum sous la présidence du maire.

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent
Marie-Andrée Jeffrey, secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Procès-verbal du 15 janvier 2002**
- 4. Suivi du procès-verbal**
- 5. Déboursés**
- 6. Période de questions**

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Terrains rue des Bouleaux / coût 2002
2. AFEAS / congrès régional et demande de don 50\$
3. Club d'athlétisme / demande de don 100\$
4. Comités municipaux / résolution
5. Règlement concernant le remboursement des dépenses aux membres du conseil municipal et aux employés municipaux (copie)
6. Adresses postales / changement de noms de rues
7. Les Pinsons / demande d'appui
8. Table Multisectorielle de la Famille du Bas-Saint-Laurent/adhésion

B. SÉCURITÉ PUBLIQUE

C. TRANSPORT

1. Ville de Mont-Joli / transport adapté (copie)
2. Intersection Route 298 /Route 132 et Côte de l'Anse / travaux municipaux
3. Cession d'emprise de route / autorisation de signature
4. Enrochement / ouverture de soumission
5. Transport agricole

D. HYGIÈNE DU MILIEU

E. URBANISME

1. Ferme M.C.S. Ste-Luce inc. / demande CPTAQ
2. Rapport de l'inspecteur en bâtiment / statistique

F. LOISIR ET CULTURE

G. ÉDIFICE ET MACHINERIE

1. Balai mécanique / réparation (copie)

H. DIVERS

1. Nipigon / consultation populaire

27-2002 **Ordre du jour**

Proposé par : France St-Laurent
Appuyé par : Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

28-2002 **Procès-verbal**

Proposé par : Paul-Eugène Gagnon
Appuyé par : Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 15 janvier 2002 soit adopté tel que rédigé.

Adopté

Suivi du procès-verbal

Le maire explique quelques résolutions du procès-verbal

FACTURES PAYÉES - JANVIER 2002

Association des directeurs du municipaux du Québec - cotisation 2002	849.12 \$
Association des chefs de services incendie du Québec - cotisation 2002	166.79 \$
Les Assurances Maurice De Champlain (1983) inc. - ass. gén. (1/3)	10 728.96 \$
Centre régional de services aux bibliothèques publiques - cotisation 2002-2003	11 674.93 \$
Combeq - adhésion 2002	235.80 \$
Les Éditions Juridiques - mise à jour code municipal	47.08 \$
Pétroles Bilodeau – huile à chauffage garage et caserne	437.28 \$
PG Système d'information - contrat entretien et soutien	6 281.47 \$
Publications CCH Ltée. - mise à jour code municipal et lois connexes	179.76 \$
Ville de Pointe-au-Père - réseau d'égout rue Tibo	6 508.98 \$
La maison d'auto Fortier inc. - remplacement cellulaire M. Beaudin	115.01 \$
Wilson et Lafleur Ltée. - Mise à jour code civil	42.80 \$
Financière Manuvie - Ass. Coll. employés Ste-Luce/janvier 2002	808.31 \$
Télus mobilité - cellulaire chef pompier et garde	39.33 \$
Télus Québec - service centrex édifices municipaux	1 573.87 \$
Groupe Réjean Claveau - déneigement janvier 2002	14 003.38 \$
Gilles Langlois - déneigement stationnement janvier 2002	1 141.14 \$
Assurance vie Desjardins - Laurentienne - ass. coll employés Luceville/janvier 2002	802.50 \$
Société canadienne des postes - timbres et média poste	425.06 \$
Hydro Québec - éclairage de rue secteur Ste-Luce	605.30 \$

Hydro Québec - éclairage de rue secteur Luceville	605.39 \$
Hydro Québec - luminaire salle paroissiale Ste-Luce	52.62 \$
Caisse populaire Ste-Luce/Luceville - règ. Naissance	150.00 \$
Club social des employés de Ste-Luce - don	100.00 \$
Télus Québec - internet bibliothèque Luceville	25.25 \$
Services sanitaires du St-Laurent Inc. - contrat janvier 2002	5 439.19 \$
Association des directeurs du municipaux du Québec - formation	149.53 \$
Services aux petits animaux de Rimouski Enr. - patrouille décembre 2001	175.74 \$
Rémunération élus - janvier 2002	2 000.21 \$
Rémunération employés - janvier 2002	19 823.80 \$

TOTAL: 85 188.60 \$

FACTURES À PAYER - JANVIER 2002

Receveur Général du Canada - remises janvier 2002	4 018.13 \$
Ministère du Revenu -remiseS janvier 2002	6 246.33 \$
Comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Luce - présence aux assemblées	90.00 \$
M.François Arsenault - frais de déplacement	34.68 \$
Mme Lucie Rioux - frais de déplacement	11.56 \$
Petite caisse - janvier 2002	82.15 \$
A.T.L.M.E.Q - adhésion 2002	140.00 \$
Caureq - répartition incendie année 2002	1 296.00 \$
Télus mobilité - pagettes incendie/cellulaires	269.03 \$
Cogéco cable inc. - internet bibliothèque Ste-Luce	80.46 \$
La maison d'auto Fortier Inc. - achat de cellulaire maire et directeur général	305.88 \$
PG Système d'information - formulaires/logiciels/contrat ent./transfert données	6 653.56 \$
Lithographie Jean Bélanger Inc. - classeur de bureau	39.09 \$
Club Papetier - fournitures diverses	31.60 \$
Xérox Canada Ltée. - contrat entretien photocopieur	241.66 \$
MRC de la Mitis - copies de plans	27.55 \$
Transcontinental Impression - calendrier famille	3 189.64 \$
Les Trophées Olympiques Enr. - corrections plaquettes	37.43 \$
Fleuriste Desjardins Enr. - fleurs mairesse	66.14 \$
Buanderie Blanchon - service de nettoyage	37.29 \$
Garage St-Laurent – gaz	118.00 \$
Garage Gilles Desrosiers – gaz	86.00 \$
Garage M. Dechamplain – gaz	310.50 \$
Pétroles Bilodeau – huile à chauffage	282.51 \$
Groupe Gaz-O-Bar – diesel	270.82 \$
Centre de plomberie et d'électricité - achat divers	97.08 \$

Gérald Leblond Ltée. - cartouche poussoir loisirs	36.84 \$
Extincteurs de Rimouski - rechargement loisirs Luceville	26.46 \$
Deschênes et Fils Ltée. - piles pagettes caserne	29.68 \$
Pièces d'autos Rimouski Inc. - fusibles/miroir	25.64 \$
Jonction de l'est Inc. - roulement à billes pour balai mécanique	241.43 \$
Dickner Inc. - roues pour estrade salle communautaire	263.57 \$
Oxygène Bas St-Laurent - acétylène/oxygène	14.06 \$
P. Labonté et fils - réparation souffleuse patinoire	223.84 \$
Garage Raymond Turcotte et Fils inc. - cable et terminal	14.38 \$
Moteurs électriques B.S.L - compteur d'heure pour usine épuration Luceville	89.48 \$
Rapide Métal Inc. - roulettes/fer/ roues	242.50 \$
Bergor Inc. - pièces pour balai mécanique	3 250.95 \$
Excavations Dany Desrosiers Inc. - service de pépîne	345.08 \$
Jean-Baptiste Lavoie - chlore pour poste de chlore Ste-Luce	159.79 \$
Antique-Moderne Inc. – bois	75.33 \$
Jean-Pierre St-Amand Inc. - réparation lumière	400.52 \$
Fabrique de Luceville - location janvier 2002	665.67 \$
Conciergerie L'entretien Inc. - contrat déc. 2001/janvier 2002 et décapage/cirage	1 536.92 \$
Fillion & Fils - réparation équipement hockey Ste-Luce	74.77 \$
O.T.J. de Ste-Luce Inc. - tuiles en caoutchouc	135.00 \$
Christian Michaud - entreposage Maurice Beaulieu	540.00 \$
Presse-Papier - terminier plan et calendrier de conservation des archives	750.00 \$
BPR Groupe-conseil - pavage 2001 et préliminaire cote de l'anse	3 680.81 \$
Citicorp Finance Vendeur Ltée. – photocopieur	257.43 \$
Chemin de fer de la Matapédia et du Golfe Inc. - passage route Dionne Ste-Luce	2 497.47 \$
Ministre des Finances - Commission des Transports	106.00 \$

TOTAL: 39 746.71 \$

TOTAL DES FACTURES À APPROUVER: 124 935.31 \$

Je certifie par la présente, que la Municipalité de Sainte-Luce—Luceville dispose des crédits suffisants pour effectuer le paiement des comptes dus au 31 janvier 2002.

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier

29-2002 **Paiement des comptes**

Proposé par : Guy Caron
Appuyé par : France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement des comptes dus de la municipalité de Sainte-Luce—Luceville au montant de 124 935.31\$

Adopté

Période de questions

30-2002 **Terrains rue des Bouleaux**

Proposé par : Roger Litalien
Appuyé par : Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité d'adopter les nouveaux prix pour la vente de terrains sur la rue des Bouleaux pour l'année 2002, pour une augmentation de 2% et ce en référence avec la résolution 00-34.

186-27 / 186-1-1-8	6643.55\$
186-28 / 186-1-1-9	6643.55\$
186-29 / 186-1-1-10	6643.55\$
185-22	7252.22\$

Adopté

31-2002 **AFEAS**

Proposé par : Paul-Eugène Gagnon
Appuyé par : France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité de faire un don de 50\$ à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) comme commanditaire à l'occasion du 36^{ème} congrès régional 2002.

Adopté

32-2002 **Club d'athlétisme**

Proposé par : Roger Litalien
Appuyé par : Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de faire un don de 100\$ au Club d'athlétisme de Sainte-Luce—Luceville / Saint-Donat afin de les aider à mettre sur pieds ce nouveau projet.

Adopté

33-2002

Comités municipaux

Proposé par :Gaston Beauchesne

Appuyé par : Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité d'adopter la répartition des dossiers des membres du conseil municipal :

Comité bibliothèque	France St-Laurent
Comité d'embellissement	France St-Laurent Martine Plante
Comité de vigilance	France St-Laurent Guy Caron
Comité Loisirs	France St-Laurent
Comité urbanisme	Gaston Beauchesne Roger Litalien (substitut)
Comité-famille	Conseil municipal
Corporation de développement touristique	Paul-Eugène Gagnon
Dos. hygiène du milieu/approvis. en eau	Paul-Eugène Gagnon Martine Plante (substitut)
Dossier sécurité publique et transport	Gaston Beauchesne Guy Caron
Dossiers ressources humaines	Martine Plante Roger Litalien Gaston Gaudreault
Maison des Jeunes	Martine Plante
OMH	Roger Litalien
Comité culturel	Paul-Eugène Gagnon
Dossier immobilisation, machinerie immeuble	Roger Litalien Guy Caron
Corporation de développement économique	-----

Adopté

RÈGLEMENT NUMÉRO R-2002-07

RÈGLEMENT PRÉVOYANT LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX.

Attendu qu' il y a lieu d'adopter un règlement pour fixer les frais de déplacement remboursables des membres du conseil et des employés municipaux;

Attendu qu' un avis de motion a été donné le 3 décembre 2001;

En conséquence

Il est proposé : Roger Litalien

Appuyé par : France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro R-2002-07 soit et est adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 Les frais de déplacement remboursables sont :

- les frais de transport
- les frais de repas
- les frais de logement
- les frais spéciaux occasionnés par l'exercice de la fonction
- les frais de taxis
- les frais de communication téléphonique
- les frais de stationnement

ARTICLE 2 Les tarifs de frais de transport remboursables sont fixés à 0.35\$ du kilomètre pour l'utilisation d'un véhicule automobile personnel ou au prix payé par l'employé pour l'utilisation d'un autre mode de transport.

ARTICLE 3 Les tarifs frais de repas remboursables sont fixés à 8\$ pour le déjeuner, à 20\$ pour le dîner et à 20\$ pour le souper.

ARTICLE 4 Le tarif des frais de logement est remboursable sur présentation de pièces justificatives.

ARTICLE 5 Le remboursement des frais de déplacement est fait sur présentation d'un rapport de frais de déplacement auquel sont attachées les pièces justificatives.

ARTICLE 6 Le remboursement accordé pour l'hébergement chez des parents ou amis sera de 35\$ par nuit sans pièces justificatives.

ARTICLE 7 Le remboursement des frais de communication téléphonique faite pour l'exercice de la fonction sera remboursable sur présentation de pièces justificatives.

ARTICLE 8 Certains frais de déplacement spéciaux ou de représentations occasionnés par l'exercice de la fonction pourront être remboursés selon le bon jugement du conseil municipal et sur présentation de pièces justificatives.

ARTICLE 9 Les actes accomplis pour représenter la Municipalité sont définis comme suit :

- Assister à des sessions d'information ou de formation.
- Rencontrer des membres des Gouvernements du Québec et du Canada ou des fonctionnaires desdits gouvernements.
- Assister à des réunions traitant des affaires de la Municipalité.
- Congrès / colloques

ARTICLE 10 Le présent règlement abroge et remplace les règlements 99-251 et 430-2000.

ARTICLE 11 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Gaétan Ross, directeur général et sec. trésorier

Adresses postales / reportées

34-2002

Les Pinsons

Considérant qu' une demande d'implantation d'une première installation (garderie), secteur Luceville a été faite au Ministère de la Famille et de l'Enfance;

Considérant que cette demande d'implantation est unique sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Luce (secteur Luceville) et que c'est un besoin prioritaire pour la communauté;

Considérant que la municipalité accepte de participer à ce projet sous la forme de prêts de services ou financièrement, selon les modalités;

Par conséquent il est proposé par : Paul-Eugène Gagnon
appuyé par : Martine Plante

et résolu à l'unanimité d'appuyer l'Agence familiale Les Pinsons dans le projet concernant une demande d'implantation d'une installation (garderie) d'une capacité de 29 places, secteur Luceville sur le territoire de la municipalité de Sainte-Luce.

Adopté

35-2002

Table Multisectorielle de la Famille du Bas-Saint-Laurent

Proposé par : Gaston Beauchesne
Appuyé par : Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité d'adhérer à la Table Multisectorielle de la Famille du Bas-Sainte-Laurent pour l'année 2002 au montant de 75\$. La conseillère France-St-Laurent représente la municipalité.

Adopté

36-2002 **Ville de Mont-Joli / transport adapté**

Proposé par : France St-Laurent
Appuyé par : Roger Litalien

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 10 124\$ à la Ville de Mont-Joli concernant le Transport adapté pour l'année 2002 et ce tel que prévu au budget. Le paiement se fera en trois versements, 1^{er} mai, 1^{er} août et le 1^{er} novembre 2002.

Adopté

37-2002 **Intersection Route 298 / Route 132 et Côte de l'Anse**

Considérant que la municipalité prévoit prolonger les services d'aqueduc et d'égout domestique sur la rue de l'Anse en direction « sud » sur une longueur de 230 mètres;

Considérant que le ministère des Transports procédera à des travaux dans le projet de l'autoroute « 20 » (Saint-Anaclet/Sainte-Luce);

Par conséquent il est proposé par : Gaston Beauchesne
appuyé par : Guy Caron

et résolu à l'unanimité qu'une demande soit faite au ministère des Transports de rediscuter de certains points avant la finalisation des plans et devis.

Adopté

38-2002 **Cession d'emprise de route**

Proposé par : France St-Laurent
Appuyé par : Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser messieurs Gaston Gaudreault, maire et Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Luce—Luceville concernant la cession d'une parcelle de terrain situé en façade du 402, rang 1V Ouest de Sainte-Luce—Luceville (P.322).

Adopté

Ouverture des soumissions

Construction et réparation d'un mur de protection en pierre

Ouverture : 4 février 2002 à une session ordinaire du conseil municipal.

Le Groupe Réjean Claveau Ltée	53 661.46\$
Gervais Dubé Inc.	47 803.24\$

39-2002 **Enrochement / soumission**

Proposé par : Paul-Eugène Gagnon
Appuyé par : Roger Litalien

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la soumission Gervais Dubé Inc. pour la construction et réparation d'un mur de protection en pierre au montant de 47 803.24\$ (taxes incluses). Le conseil municipal demande au ministère des Transports une aide additionnelle de 6 632 \$ pour la réfection des éléments structuraux et 740 \$ pour les coûts rattachés à la surveillance et ce afin de combler le manque à gagner entre la subvention prévue par le ministère et la soumission.

Adopté

40-2002 **Transport agricole**

Proposé par : Gaston Beauchesne
Appuyé par : Roger Litalien

Il est résolu à l'unanimité de demander au ministère des Transports de procéder à l'installation de panneaux de signalisation routière dans le rang 2 annonçant la circulation de véhicules agricoles.

Adopté

41-2002 **Ferme MCS**

Proposé par : France St-Laurent
Appuyé par : Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité de recommander la demande de la Ferme M.C.S. Sainte-Luce Inc. à la CPTAQ concernant le morcellement des parties de lots 319 et 320 de la Municipalité de Sainte-Luce—Luceville pour un projet de vente à Ferme Auguste Ross & Fils pour l'agrandissement de sa ferme. Ce projet est conforme aux dispositions de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité.

Adopté

Acc. rec. **Accusé réception**

Le conseil municipal accuse réception du rapport de l'inspecteur en bâtiment en date 31 janvier 2002 et du rapport statistique.

42-2002 **Balai mécanique**

Proposé par : Guy Caron
Appuyé par : Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la réparation additionnelle du balai mécanique au montant de 630\$.

Adopté

43-2002 **Nipigon**

Proposé par : Gaston Beauchesne
Appuyé par : Paul-Eugène Gagnon

Il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal réitère son soutien à la Société des Récifs artificiels, (RAEQ) et donne son appui dans toutes les démarches qui seront entreprises pour la réalisation de ce projet et en assume toutes ses responsabilités et ses engagements envers le RAEQ. Un communiqué de presse est envoyé aux médias de la région.

Adopté

44-2002 **Levée assemblée**

Proposé par : Roger Litalien
Appuyé par : Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité qu'à 21h30 la session soit levée.

Adopté